

## PROJET DE TRANSFORMATION DU CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE ET ENERGETIQUE IVRY-PARIS XIII

### Groupe de travail « alternatives à la méthanisation sur site / valorisation énergétique » - 4 avril 2016

#### *Compte – rendu*

Le Groupe de travail s'est tenu à la mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, de 18h10 à 20h50.

#### Présents :

Martial LORENZO	Directeur général des services	SYCTOM
Patrice FURE	Directeur de cabinet	SYCTOM
Didier FOURNET	Directeur du Projet Stratégique	SYCTOM
Pierre HIRTZBERGER	Directeur Général des Services Techniques	SYCTOM
Jacques ROUDIER	Garant de la concertation	CNDP
Denis PENOUEL	Directeur Général Adjoint	SIAAP
Lionel BENARD		SIAAP
Bruno VINATIER	Directeur Stratégie-Innovation	CPCU
Pierre-Yves DURAND	Adjoint au Directeur de la DPE	Mairie de Paris
Stéphane PRAT	Adjoint au Maire	Mairie d'Ivry-sur-Seine
Mahrouf BOUGNETA	Adjoint au Maire	Mairie de Villejuif
France BERNICHI	Adjointe au Maire	Mairie d'Alfortville
Atika EL-BOURIMI	Attachée parlementaire de Jean-Luc LAURENT, député du Val-de-Marne	
Anne-Sophie DE KERANGAL	Chef du service « Prévention et gestion des déchets »	Région Ile-de-France
Nicolas POUTEAU	Service « Prévention et gestion des déchets »	Région Ile-de-France
Pierre JEREMIE	Adjoint au chef du SPRN	DRIEE
Pascale LARDAT		Collectif 3R
Sandrine POUILLET		Collectif 3R
Gérard MARCON		Collectif 3R
Laura CHATEL	Chargée de mission	Zero Waste France
Dominique PAGES		Groupe des Sentinelles d'Ivry
Francis REDON	Président	Environnement 93
Colette SCHEYDER	Secrétaire	Environnement 93
Julien LAMBERT	Secrétaire Général	Syndicat SPTE- RP
Pascal BARDOU		Syndicat SPTE- RP
Hubert GARIN	Directeur Général Délégué SITA	Groupement IP13
Frédéric GOURDIN	Directeur du projet IP13	Groupement IP13
Philippe HELIES	Membre de la CSS collège « Salariés »	Groupement IP13
Cholé BRUMEL-JOUAN	Direction territoriale 93-94	GRDF
Olivier DUSART	Direction territoriale 93-94	GRDF
Francis VERILLON	Référent « compostage collectif »	CLCV Ile-de-France
Chantal DUCHENE		
Alexandre DEVOS		

### **Déroulement du groupe de travail :**

- Mot d'accueil de Martial LORENZO, DGS du Sycotm
- Présentation de Jacques ROUDIER, garant de la concertation
- Présentation de l'ordre du jour par Martial LORENZO
- Rappel des fondements du projet et des réflexions sur son évolution par Martial LORENZO
- Intervention sur les *enjeux du réseau de chaleur de la CPCU* par Bruno VINATIER, Directeur Stratégie-Innovation de la CPCU
- Echanges
- Présentation des *options alternatives à la méthanisation sur site / valorisation énergétique* par Pierre HIRTZBERGER, Directeur Général des Services Techniques du Sycotm
- Echanges
- Intervention sur la *méthanisation dans les installations du SIAAP* par Denis PENOUEL, Directeur Général Adjoint du SIAAP
- Echanges

**Prochain Groupe de travail : 12 mai 2016, thèmes  
« Intégration du projet / accompagnement du projet »**

## 1. Mot d'accueil, ordre du jour et présentation du projet et des réflexions sur son évolution

**Martial LORENZO**, DGS du Sycdom, souhaite la bienvenue à tous les participants et salue la présence de Jacques ROUDIER, garant de la concertation.

**Jacques ROUDIER**, garant de la concertation, revient sur les échanges avec le Collectif 3R suite au deuxième groupe de travail consacré aux biodéchets. Il rappelle que le Sycdom prépare les documents demandés par les participants (données complémentaires, études...) et que ces documents seront prochainement mis en ligne sur le site internet du projet d'Ivry-Paris 13 (<http://projet-ivryparis13.sycdom.fr/>). Il entend que certains points aient pu ne pas être suffisamment discutés lors du précédent groupe de travail « biodéchets » mais rappelle qu'il est toujours possible d'y revenir, le processus de concertation étant continu.

Il invite les participants à utiliser préférentiellement le système de questions-réponses du site internet du projet afin que tous puissent avoir connaissance des avis et des questions.

**Martial LORENZO** ajoute qu'il est encore possible de poser des questions ou de revenir sur certains points.

Suite à la demande formulée par le Collectif 3R, il invite donc les participants à poser leurs questions ou à débattre du Plan B'OM en ouverture du Groupe de Travail.

*Aucune intervention ni question des participants*

## 2. Présentation de la CPCU et échanges

*Intervention sur les enjeux du réseau de chaleur de la CPCU par Bruno VINATIER, Directeur Stratégie-Innovation de la CPCU.*

**Bruno VINATIER**, en conclusion de sa présentation, signale que 70% du bâti parisien aura en 2050 le même niveau de consommation énergétique qu'aujourd'hui, même si des actions de rénovation sont menées en priorité sur les bâtiments les plus énergétivores. Même dans le scénario prospectif le plus favorable, à l'horizon 2030 les besoins en énergie thermique seront trois fois supérieurs à ce que CPCU peut fournir.

Il estime donc nécessaire de rester sur certains modèles traditionnels qui permettent de répondre aux besoins de la zone urbaine dense. La valorisation des déchets constitue un de ces modèles.

A l'issue de la présentation, **Gérard MARCON**, du Collectif 3R, s'étonne que les déchets soient considérés comme des énergies renouvelables et demande si des panneaux solaires seront installés sur l'usine d'Ivry-Paris XIII.

**Julien LAMBERT**, du SPPE-RP apporte quelques précisions. Il rappelle d'abord que plusieurs centrales fossiles ferment ou vont fermer, comme la centrale de Porcheville (qui produit 2400MW/h soit la consommation de Paris intra-muros) alors que ce sont les transports qui polluent le plus. **Julien LAMBERT** ajoute que la part des énergies fossiles dans la production d'énergie en France s'élève à seulement 3%, ces 3%, permettant de compenser les intermittences des énergies renouvelables. Il se dit

donc favorable à la valorisation énergétique des déchets, qui constitue une réponse de proximité, dans un souci de développement de l'économie circulaire encouragé par la Loi sur la Transition Energétique (LTE). **Julien LAMBERT** demande si le réseau de chaleur sera étendu à l'est de Paris, à partir d'autres réseaux de chaleur ou d'autres modes de production.

**Laura CHATEL**, de Zero Waste France, demande à combien pouvaient se chiffrer les économies d'énergie selon l'étude commandée par la CPCU. Elle souhaite aussi savoir si cette étude intégrait les projections du Schéma régional air climat énergie, ainsi que l'évolution des comportements des consommateurs estimée par l'ADEME (baisse de 5% de la consommation d'électricité dans les 10 prochaines années).

**Bruno VINATIER** rappelle que c'est le législateur qui a donné aux déchets ménagers le statut d'Energie renouvelable et de récupération (EnR<sup>2</sup>). Il précise que des développements du réseau de chaleur sont en cours à l'est de Paris avec notamment des boucles d'eau chaude. D'autres opérations sont menées ailleurs en région parisienne (puit géothermique à Ivry-sur-Seine, chaufferie collective à Gentilly) avec à la clé un fort développement des réseaux de chaleur. **Bruno VINATIER** confirme que les résultats de l'étude commandée par la CPCU suivent bien l'hypothèse la plus optimiste, notamment sur les économies d'énergie, mais rappelle que même en investissant dans le bâti neuf ou dans la rénovation, il existe à Paris une forte inertie liée à l'ancienneté du bâti.

**Francis VERILLON**, pour CLCV-Paris, demande si des contrôles de température dans les appartements sont opérés par la CPCU.

**Bruno VINATIER** reconnaît que la question de la modération de la température est essentielle et fait l'objet d'un fort intérêt au niveau sociétal. Il indique qu'à Clichy-Batignolles, la ville de Paris va mettre en place un monitoring permettant ensuite d'aller sensibiliser les habitants les moins vertueux. Il rappelle que le contrôle de la température des habitations ne relève pas de CPCU.

**Francis REDON**, Président d'Environnement 93, demande quels sont les objectifs de la CPCU pour le développement de la géothermie dans une optique de limiter le recours à l'incinération des ordures ménagères. Il souhaite aussi savoir le montant des économies d'énergie qu'il est possible de réaliser dans le cadre d'une rénovation, en rappelant que les constructions neuves sont souvent l'occasion de mettre en place des bâtiments à énergie positive.

**Bruno VINATIER** constate qu'en moyenne, 20 à 30% d'économies sont réalisées lors de la rénovation (50% dans le meilleur des cas) mais que les contraintes liées au bâti sont fortes. La marge de manœuvre sur le bâti existant est donc réduite.

Il rappelle enfin que même pour des bâtiments à énergie positive, le besoin en eau chaude sanitaire demeure.

**Julien LAMBERT** estime que si une campagne de rénovation du bâti est menée, il y aura développement du réseau de chaleur à la clé. Il demande donc si de nouveaux équipements sont prévus pour assurer la continuité du service public, voire si des mutualisations sont envisagées avec des équipements de syndicats publics voisins.

**Bruno VINATIER** confirme que de nouveaux sites utilisant des énergies vertes seront nécessaires si le réseau se développe autant que demandé par le pouvoir politique.

**Pascale LARDAT**, du Collectif 3R, demande si la CPCU a défini un besoin de chaleur en provenance de la future usine d'Ivry-sur-Seine. Si un tel besoin existe, elle voudrait savoir s'il peut varier et s'il serait possible de diversifier sur le site les sources de production de chaleur. **Pascale LARDAT** considère aussi

que brûler des déchets revient à brûler des énergies fossiles, les plastiques étant fabriqués sur une base fossile.

**Martial LORENZO** explique que tant qu'il y aura des déchets, il y aura production d'énergie de récupération liée aux déchets, pour éviter le recours à l'enfouissement. La valorisation énergétique des déchets est plus propre que la production d'énergie à partir de ressources fossiles.

**Pascale LARDAT** rappelle que l'usine envisagée commencera à fonctionner en 2023 et ce pour une durée de 30 ans au moins.

**Martial LORENZO** rappelle que le projet d'Ivry-Paris XIII est conçu pour évoluer et que le Sycotm se doit de maintenir un principe de précaution pour assurer le service de traitement des déchets. La mise en œuvre de l'usine est donc indispensable pour éviter toute sous-capacité de traitement conduisant à une hausse de l'enfouissement.

**Gérard MARCON** observe que l'évolution prévue consisterait à brûler de la biomasse, une ressource fossile. Il considère donc que le Sycotm ne répond pas à la préoccupation du Collectif 3R qui est de réduire de façon massive les déchets.

**Bruno VINATIER** explique que la CPCU n'a pas exprimé de besoin en chaleur auprès du Sycotm. Il rappelle que la CPCU va, conformément aux demandes politiques des élus locaux, diversifier son mix énergétique, avec plus d'énergies vertes, dont la biomasse fait partie.

**Pascale LARDAT** demande si la chaleur pourrait être produite autrement sur le site d'Ivry-Paris XIII.

**Bruno VINATIER** lui répond que d'autres moyens techniques sont envisageables mais que dans le cadre d'une économie circulaire, il lui apparaît intelligent de valoriser les déchets.

**Chloé BRUMEL-JOUAN**, de GRDF, souligne l'action de l'entreprise en faveur du développement de la méthanisation. Elle rappelle que l'ADEME souhaite qu'à l'horizon 2050, 70% du gaz contenu dans les réseaux soit du biométhane. Chloé BRUMEL-JOUAN ajoute que l'équivalent de 111 jours de consommation est stocké dans le réseau GRDF et que les pertes sont minimales. Elle ajoute que GRDF se tient à la disposition des participants pour répondre à toute question des participants.

**Sandrine POUILLET**, du Collectif 3R, demande quelles actions sont entreprises par la CPCU pour améliorer l'efficacité de son réseau, dont les installations sont anciennes.

**Bruno VINATIER** explique que 200M€ sont actuellement investis pour moderniser le réseau, dont les parties les plus anciennes ont 90 ans.

**Gérard MARCON** demande si des panneaux photovoltaïques sont prévus d'être installés dans le projet du Sycotm.

**Pierre HIRTZBERGER**, Directeur Général des Services Techniques du Sycotm, rappelle que la législation impose de récupérer les eaux pluviales, ce que le verdissement du toit de l'usine permet, en évitant d'avoir à construire de grands bassins de rétention d'eau. En conséquence, le choix du Sycotm se porte davantage sur une toiture végétalisée que sur des panneaux photovoltaïques.

**Pierre JEREMIE**, pour la DRIEE, ajoute que les panneaux solaires sur ce genre d'installation classée posent un problème de sécurité sérieux en cas d'incendie.

### 3. Présentation du Syctom et échanges

*Présentation des options alternatives à la méthanisation sur site / valorisation énergétique par Pierre HIRTZBERGER, Directeur Général des Services Techniques du Syctom*

Au cours de la présentation, **Pierre HIRTZBERGER** explique que les déchets ne passeront plus que 5 à 7 jours sur le site au lieu des 5 à 7 semaines (méthanisation comprise) prévues dans le marché. Il rappelle aussi que le Syctom compare les différentes solutions qui se présentent en fonction de leur consommation électrique, de leur impact sur les conditions de travail et des nuisances qu'elles sont susceptibles de provoquer. Sur le site d'Ivry-Paris XIII, la place récupérée suite à l'abandon de la méthanisation peut être utilisée pour accueillir davantage de biodéchets et pour maximiser la production de Combustible Solide de Récupération (CSR), diminuant ainsi la quantité d'OMr envoyés directement en incinération.

**Francis VERILLON** demande quelle est la différence entre une unité de tri-préparation et une unité de Tri-Mécano-Biologique (TMB).

**PIERRE HIRTZBERGER** différencie le tri-préparation, qui permet d'extraire les déchets à fort potentiel énergétique, du TMB qui permet d'extraire la fraction organique des ordures ménagères. Les équipements ne sont pas les mêmes : les papiers/cartons ne sont plus humidifiés et réduits en taille pour être mélangés avec les déchets organiques dans le cadre d'un tri-préparation, mais au contraire séparés des déchets organiques pour mieux exploiter leur potentiel énergétique. La fraction organique résiduelle extraite des ordures ménagères aura une qualité suffisante, d'un point de vue « mécanique » pour une méthanisation sans préparation supplémentaire. Le produit obtenu ne sera toutefois pas normé et ne retournera donc pas « au sol ».

**Pierre HIRTZBERGER** fait remarquer que les équipements de tri-préparation occupent moins de place que les digesteurs initialement prévus. La place ainsi gagnée servira à installer des équipements permettant de maximiser la production de CSR. **Pierre HIRTZBERGER** ajoute enfin que le Syctom ne cherche pas la quantité sur la fraction organique résiduelle, puisque celle-ci est amenée à diminuer, parallèlement à la mise en place des collectes sélectives de biodéchets.

**Gérard MARCON** renvoie à la concertation de 2009 où le Collectif 3R avait bien compris que la baisse de moitié des tonnages incinérés venait du séchage et pas d'une collecte sélective améliorée. Il demande où en est le projet de co-méthanisation des boues et ce qu'il sera fait du produit obtenu. **Gérard MARCON** trouve incohérent de faire faire aux déchets organiques un aller-retour (traiter ailleurs, puis les faire revenir pour les brûler) alors que le Syctom explique vouloir diminuer le transport.

**Martial LORENZO** renvoie à la présentation à venir du SIAAP. Il ajoute que les matières organiques ne feront qu'un aller simple, vers les installations externes, une fois leur préparation ou leur tri fait sur le site d'Ivry-Paris XIII.

**Gérard MARCON** demande combien de temps dure le séchage.

**Pierre HIRTZBERGER** explique que le processus envisagé ne consiste qu'en un simple tri des déchets (la fraction organique résiduelle est externalisée) et en une courte étape de séchage. L'humidité des déchets est ainsi réduite et la valorisation énergétique améliorée.

**Chantal DUCHENE**, habitante d'Ivry-sur-Seine, constate que la France importe au prix fort des papiers/cartons puisque les performances de tri et de recyclage sont insuffisantes. Il lui paraît ainsi absurde de brûler les papiers/cartons plutôt que de les recycler.

**Martial LORENZO** observe que c'est la présence des papiers/cartons dans les ordures ménagères qui est absurde. Il rappelle que le Sycotom doit assurer l'élimination des déchets qui lui sont apportés, sa mission de service public.

**Laura CHATEL** s'assure que c'est bien l'extraction de la fraction organique qui permet de diminuer le tonnage incinéré. Elle rappelle qu'il existe un principe de non-mélange des déchets organiques issus d'un tri-préparation mécanique avec les déchets organiques collectés séparément qui pourraient retourner au sol. Elle demande quel est le bilan énergétique et environnemental du nouveau processus. **Laura CHATEL** souhaite pouvoir comparer le coût de l'installation en comparaison du coût de l'amélioration du tri, dans un contexte où l'argent public vient à manquer.

**Martial LORENZO** explique qu'il n'y aura pas de mélange entre les biodéchets triés à la source et la partie fermentescible issue du tri des ordures ménagères.

**Pierre HIRTZBERGER** confirme que les biodéchets propres retourneront au sol sous la forme d'un compost.

**Pierre HIRTZBERGER** explique que des études et des benchmarks sont en cours pour évaluer la consommation énergétique des différentes solutions envisagées. Il rappelle que le Sycotom encourage la collecte sélective des papiers-cartons, et que le tri-préparation permet de traiter exclusivement les papiers/cartons qui subsistent dans les ordures ménagères. Le tri-préparation constitue une solution pertinente par rapport aux souhaits du territoire, aux dispositions légales induites par la LTE et aux critères économiques qui s'imposent au Sycotom.

**Martial LORENZO** ajoute que le Sycotom a fait des prévisions dont il assume les risques, en prévoyant la réversibilité de l'usine d'Ivry-Paris XIII conçue pour évoluer dans le temps. La solution du tri-préparation est conforme à cet objectif d'évolutivité.

**Julien LAMBERT** demande si le projet d'Ivry-Paris XIII rentre dans le cadre de l'appel d'offre CSR passé par l'ADEME, quel est le nombre d'emplois créés par rapport à la solution du TMB. Il souhaite aussi savoir si l'unité de pulpage pourra recevoir les 130 000 tonnes de biodéchets prévues à l'horizon 2023 si cette unité sera limitée aux 8 000 tonnes du projet.

**Martial LORENZO** confirme que l'ADEME a lancé un appel d'offres pour soutenir le développement d'installations de production de CSR, y compris la CSR produite à partir de déchets ménagers.

En ce qui concerne l'emploi, **Martial LORENZO** indique que leur nature sera sans doute un peu différente dans le cadre d'un projet modifié mais que l'évolution du projet ne signifie pas pour autant que le nombre d'emplois doit être revu. Il rappelle qu'avec la mécanisation des centres de tri, le nombre d'emplois n'a pas diminué puisque les « trieurs » sont devenus des « contrôleurs qualité » (avec une hausse du niveau de qualification et une amélioration des conditions de travail).

Sur l'accueil des biodéchets, **Pierre HIRTZBERGER** explique que le Sycotom veut en accueillir le plus possible, dans la mesure de la place disponible.

**Francis VERILLON** considère que la LTE va en pratique transformer les ordures ménagères en CSR (puisque les biodéchets ne seront plus dans les ordures ménagères). Le tri-préparation lui paraît donc inutile et **Francis VERILLON** estime que la capacité d'accueil de 8 000 tonnes de biodéchets devrait être revue à la hausse.

**Pierre HIRTZBERGER** rappelle que le projet est évolutif et que si les quantités de déchets étaient amenées à diminuer, la place du tri-préparation diminuerait également. Il rappelle ensuite les deux hypothèses d'accueil de biodéchets présentés lors du Groupe de Travail n°2 :

- . soit 8000 tonnes traitées sur place et 10 à 12 000 tonnes supplémentaires préparées et transférées,
- . soit au moins 30 000 tonnes accueillies, préparées et transférées, sans traitement sur place.

**Gérard MARCON** voudrait connaître les méthodes de calcul du Sycotom. Il considère que les chiffres évoluent depuis 2009 mais que la capacité de l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) n'a jamais changée. Il constate que les chiffres du Sycotom varient beaucoup et voudrait donc travailler plus précisément sur les prévisions du Sycotom. Gérard MARCON demande aussi comment fonctionnera l'usine entre 2023 et 2027, puisque l'UVE ne pourra pas incinérer toutes les ordures ménagères apportées.

**Martial LORENZO** rappelle que les chiffres évoluent en permanence. Il annonce qu'une explication des méthodes de calcul du Sycotom sur les gisements a été envoyée à Pascale LARDAT dans les heures précédant le groupe de travail et sera mise en ligne.

**Pascale LARDAT** remercie le Sycotom pour sa réponse mais ne l'a pas encore lue. Elle précise que la question a été adressée au Sycotom et au garant.

**Jacques ROUDIER** rappelle que le site internet du projet devrait être utilisé pour discuter du fond, lui-même se chargeant de la forme de la concertation. La question de Pascale LARDAT et la réponse du Sycotom devront être postées sur le site internet.

**Martial LORENZO** rappelle que le Sycotom a expliqué ses méthodes de calcul dès le premier groupe de travail. Il admet l'existence d'un désaccord sur les chiffres mais insiste sur le fait que le Sycotom doit assurer sa mission de service public et limiter les risques.

Il rappelle que les chiffres présentés sont de deux ordres bien distincts :

- . des perspectives, tendancielle, d'évolution des collectes sélectives, du verre, des déchets ménagers totaux, sur la base des évolutions constatées les 5 dernières années,

- . une prospective, beaucoup plus difficile à mesurer, sur l'évolution des biodéchets collectés, tenant compte des annonces, des lois, des expérimentations souhaitées.

C'est pour cela que, sur le sujet des biodéchets, les chiffres ne relèvent pas de la précision mathématique.

**Martial LORENZO** constate que les différentes expérimentations sur la collecte des biodéchets, décrites au groupe de travail précédent ont eu des résultats mitigés. Le Sycotom prend toutefois des hypothèses très volontaristes dans le projet d'Ivry-Paris XIII concernant l'accueil des biodéchets.

**Pierre HIRTZBERGER** revient sur le phasage de la reconstruction, précisant que l'UVE de taille réduite à 350.000 t/an fonctionnera dans un premier temps avec des ordures ménagères seules avant que soit construite l'usine de tri-préparation. Les ordures ménagères restantes seront certainement orientées en décharge pendant cette période transitoire.



**Gérard MARCON** regrette que rien ne soit fait concernant la prévention des déchets.

**Francis REDON** ne voit pas la différence entre TMB et tri-préparation. Il se demande si le terme de « tri-préparation » ne permettrait pas de remplacer celui de « TMB », la technologie étant juridiquement contesté dans les dossiers de l'UTV65 et d'Angers. Il demande combien de temps vont rester les déchets dans ce tri-préparation et par quels moyens ils seront transportés. Il demande enfin si les opérations de valorisation externe seront comprises dans le coût du projet.

**Pierre HIRTZBERGER** rappelle que l'exploitant de l'UTV65 a fait appel de la décision du Tribunal Administratif de Pau et que le Sycotom n'envisage pas de construire une installation du même type. Il explique que le tri-préparation n'a pas le même objectif que le TMB. Le tri-préparation n'a pas pour fonction de produire un compost pouvant revenir au sol mais une fraction incinérable à fort Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI). Il rappelle que les principales critiques de la technologie du TMB ne portent pas sur le processus en lui-même mais sur la qualité du compost produit et son retour au sol. Le tri-préparation n'a pas pour objectif de produire du compost normé.

**Pierre HIRTZBERGER** explique que le transport des déchets se ferait par voie d'eau, mais que plusieurs possibilités sont étudiées :

- . soit le transport d'une matière relativement sèche par péniches
- . soit le transport d'une matière pâteuse dans des citernes.

Il rappelle que les déchets resteraient 5 à 7 jours sur site, au lieu de 5 à 7 semaines avec un TMB.

Il indique enfin que les incidences de ces évolutions sur le coût du projet n'ont pas encore été déterminées.

Sur la question du coût, **Martial LORENZO** renvoie à la procédure d'enquête publique, au cours de laquelle la rentabilité socio-économique du projet est examinée.

**Francis VERILLON** demande si l'unité de tri-préparation sera construite pendant l'installation de l'UVE ou pendant celle de l'UVO (Unité de Valorisation Organique).

**Pierre HIRTZBERGER** lui répond que l'unité de tri-préparation sera construite en parallèle de l'UVO, pour une question de place, puisqu'il faut d'abord déconstruire l'usine d'incinération actuelle.

**Laura CHATEL** demande au Sycotom à combien il estime la proportion de CSR dans les ordures ménagères en 2027, en considérant que l'extension des consignes de tri devrait réduire la part des plastiques dans les ordures ménagères.

**Martial LORENZO** s'assurera que les chiffres du Sycotom soient partagés.

**Pascale LARDAT** revient sur la question du calcul des prévisions du Sycotom et souhaiterait avoir le détail (130 000 tonnes de biodéchets collectés en 2023, et 37kg/an/hab de collectes sélectives) et ajoute que la question posée au Sycotom portait sur une demande de précision, dans la mesure où le Collectif 3R entend travailler sur la prévention des déchets. **Pascale LARDAT** souhaiterait avoir un débat plus long sur ce point avec les élus, afin d'échanger les chiffres mais aussi de partager leurs philosophies.

**Pascale LARDAT** s'inquiète aussi de la pollution et des fumées qui sortent des cheminées. Elle s'inquiète que la concentration des déchets à brûler en CSR puisse être encore plus polluante.

**Martial LORENZO** rappelle que deux fois moins de déchets seront incinérés à l'avenir.

**Pierre HIRTZBERGER** ajoute qu'au-delà de cette réduction de moitié de la quantité de déchets incinérés, les dispositifs de traitement des fumées sont plus efficaces sur des flux de gaz concentrés que sur des flux où de la vapeur d'eau est présente. Il rappelle que la diminution des rejets de polluants est un des objectifs du cahier des charges.

**Pascale LARDAT** estime que l'évolution du tonnage de déchets incinérés sera légère et que la baisse n'atteindra pas 50%.

**Pierre HIRTZBERGER** indique que le volume de déchets incinérés sera diminué de moitié puisque ceux-ci seront débarrassés des métaux ferreux et des éléments lourds inertes (verre, cailloux). De plus, ils contiendront moins d'eau suite au séchage.

**Pierre JEREMIE** ajoute que lorsque le PCI des déchets augmente, la pollution diminue, les déchets étant mieux préparés et incinérés dans de meilleures conditions. Les niveaux d'émission d'un incinérateur de CSR sont plus bas que ceux d'une usine d'incinération d'ordures ménagères non-triées. **Pierre JEREMIE** ajoute que les normes de ces deux types d'incinérateurs sont les mêmes.

**Gérard MARCON** réagit à une possible transformation de l'usine en un incinérateur de biomasse, comme expliqué dans le projet (avec une réversibilité d'un des deux fours). Il se demande où pourront être trouvées 350 000 tonnes de biomasse.

**Martial LORENZO** répond que l'étude de marché sur l'origine de la biomasse n'a pas été menée, mais qu'elle le sera d'ici 2030. Il estime que le gisement bois-déchet est par exemple très peu exploité en Ile-de-France puisque des millions de tonnes de déchets vont à l'enfouissement. Il rappelle par exemple qu'une partie de la biomasse utilisée dans la chaufferie de la CPCU à Saint-Ouen vient du Canada par bateau.

#### 4. Présentation du SIAAP et échanges

*Intervention sur la méthanisation dans les installations du SIAAP par Denis PENOUEL, Directeur Général Adjoint du SIAAP*

Au cours de la présentation, **Denis PENOUEL** rappelle le chiffre de l'ADEME, qui prévoit 70% de biométhane dans les réseaux de gaz d'ici 2050.

**Gérard MARCON** demande quelle est la finalité du digestat des installations du SIAAP, et quelle est sa norme.

**Denis PENOUEL** explique que le digestat est utilisé pour produire de l'énergie en interne, ainsi que pour de l'épandage ou compostage. Il précise que les normes d'épandage évoluent en permanence (autorisations annuelles par la préfecture) et qu'en conséquence, des analyses sont régulièrement effectuées par le SIAAP. Il rappelle que les lots de compost sont suivis par GPS et si l'un d'entre eux est pollué, par accident ou malveillance, il part en décharge.

**Francis REDON** s'inquiète d'une dégradation du compost (qui ne serait plus utilisable par les agriculteurs) consécutive à un mélange des boues du SIAAP à la partie fermentescible des ordures ménagères triée dans les installations du Sycotm.

**Denis PENOUEL** lui répond que le digestat obtenu ne serait en effet pas utilisable par les agriculteurs. Toutefois, ce digestat pourra être utilisé pour produire de l'énergie. Comme une partie des boues est aujourd'hui valorisé énergétiquement pour couvrir les besoins des installations du SIAAP, on peut au contraire penser que la proportion de boues du SIAAP transformée en compost augmentera.

**Pascale LARDAT** demande au SIAAP de confirmer que son intérêt dans la co-méthanisation des boues et des déchets fermentescibles du Syctom est bien de produire de l'énergie.

**Denis PENOUEL** confirme ce point et rappelle que les boues du SIAAP et la partie fermentescible des ordures du Syctom ont des propriétés proches.

**Chloé BRUMEL-JOUAN** ajoute que la méthanisation des boues constitue un moyen de production de biogaz considérable, ce biogaz étant facilement injectable dans le réseau de gaz sous forme de biogaz épuré : le biométhane.

## **5. Clôture de la réunion**

**Martial LORENZO** rappelle les prochaines échéances et remercie les participants.

- Comité de Suivi du 21 avril
- Groupe de travail n°4, thèmes « intégration du projet / accompagnement du projet » du 12 mai

Le Groupe de travail se termine à 20h50.